



RESTRUCTURATIONS NANTAISES

L'intersyndicale a interpellé Mme Roger lundi 7 septembre afin d'obtenir le calendrier des opérations liées au mouvement local du 01/01/2016. Elle nous a répondu dans la foulée que les notes locales concernant les mouvements au 1er janvier 2016 sont en cours de rédaction. Celle des cadres A est terminée et celles pour les B et C seront prêtes avant la fin de semaine. La date des CAPL n'est pas encore fixée mais celles-ci devraient se tenir avant les vacances scolaires d'octobre. Concernant les travaux et les déménagements le calendrier est pratiquement prêt. Reste à concilier impératifs de services et contraintes de fin d'année avec les étapes du déménagement.

REVOLTANT

Chaque jour, une nouvelle horreur, un nouveau drame vient frapper les populations du Moyen-Orient ou d'Afrique qui fuient, qui la guerre, qui la misère, mais toutes fuient le désespoir. Face aux situations dramatiques des migrant-es certain-es sont tenté-es de s'accrocher à des idées xénophobes et racistes. Nous l'avons encore vu samedi à Nantes où une poignée de militant-es d'extrême droite ont eu l'indécence de venir provoquer les participant-es au rassemblement à la mémoire de l'enfant de trois ans, mort noyé en méditerranée et dont la photo a fait le tour du monde.



La CGT appelle à construire la solidarité avec les victimes et à s'attaquer aux causes de cette immense crise humanitaire.

Il est en effet urgent de s'interroger sur les raisons de ces migrations forcées. Quand, aux difficultés économiques, s'ajoutent les conflits armés mais aussi les interventions militaires d'une coalition internationale (dont la France), en Libye, en Syrie, au Mali et en Irak notamment, pour des intérêts géopolitiques dont les populations sont les premières victimes et dont la migration est la conséquence.

Devant ces tragédies à répétition, la surveillance et le blocage des frontières ne peuvent pas être la seule réponse aux défis humanitaires qui se posent aujourd'hui. Il est urgent que les besoins sociaux de ces populations trouvent des réponses pour leur permettre de vivre en paix et non dans la misère.

De plus, la CGT réclame non seulement des moyens

techniques et humains pour assurer l'obligation de secours en mer, mais également des moyens financiers pour accueillir des personnes sur le territoire européen. Et les 24 000 « places offertes » sur deux ans (!) par M Hollande ne sont pas du tout à la hauteur des enjeux !

ERZATZ DE SERVICE PUBLIC

Depuis une vingtaine d'années, au motif de faire des « économies », l'État réduit la voilure au niveau de l'implantation de ses structures. Dernière mouture des « maisons de services publics », la loi NOTRÉ qui vient d'être votée, le 16 juillet 2015, reprend les éléments de la loi d'avril 2013. Elle transforme les « maisons de service public » en « maisons de services au public », l'objectif est d'ouvrir avant fin 2016, 1000 maisons de service au public (MSAP). Pour cela, il est prévu notamment de s'appuyer sur 500 bureaux de postes ainsi transformés en MSAP. Les maisons de services au public ont « pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, en milieu rural et urbain, pour tous les publics. »

« Elles peuvent rassembler des services publics relevant de l'État, des collectivités territoriales ou de leurs groupements, d'organismes nationaux ou locaux chargés d'une mission de service public ainsi que les services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population ».

C'est beau la com', on s'y croirait ! Mais derrière tout cela, on remplace des structures de plein exercice (trésoreries, par exemple) par un bureau d'accueil « multi services » qui servira à orienter l'usager, au besoin sur internet. Que l'on ne s'y trompe pas, ce sera du service public low cost.

Plus grave, le dernier texte remplace systématiquement la notion d'aménagement du territoire par les mots « présence territoriale » ! Cela démontre s'il en était besoin, l'abandon de tout volontarisme politique dans la lutte contre les inégalités territoriales. C'est bien là une des critiques majeures de la CGT envers la réforme territoriale : renforcement d'un côté des pôles économiques déjà forts, notamment les métropoles et de l'autre côté, abandon des territoires ruraux.

Pour la CGT, il s'agit là d'un recul majeur, porteur de lourds dangers pour la cohésion de ce pays.

ET POUR QUELQUES EUROS DE PLUS

L'administration a précisé dans une note du 31 août les conditions de versement de l'ex Prime d'intéressement, supprimée à la DGFIP et remplacée pour 2015 par un abondement indemnitaire. Cet abondement « exceptionnel », d'un montant forfaitaire et uniforme fixé à 100 €, fera l'objet d'un versement unique avec la paie d'octobre sous la forme d'un complément d'Allocation complémentaire de fonction (ACF). Il sera proratisé en fonction du temps de travail à la date du 31 décembre 2014. **En ces temps de disette, c'est toujours mieux que rien me direz-vous mais cela ressemble plus à une aumône qu'à la reconnaissance de notre travail !**

